

## **JAMAÏQUE**

### **Les Sept de Braeton - correction**

*Index AI : AMR 38/009/2003*

**Embargo : 13 mars 2003 (17 h 00 TU)**

Après l'annonce à l'intention des médias publiée le 5/03/2003 et intitulée *Les Sept de Braeton - des preuves accablantes d'exécutions extrajudiciaires laissées sans suite*, Amnesty International souhaite apporter une précision : Jon Vogel, technicien britannique spécialisé dans les armes à feu, travaille en tant que conseiller pour Amnesty International à titre purement privé. Ses opinions ne reflètent ni celles de la police du Surrey ni celles du Royaume-Uni. C'est à la demande d'Amnesty International qu'il a accepté de travailler comme consultant pour l'organisation et ses opinions n'engagent que lui-même.

Le rapport d'Amnesty International intitulé *Jamaïque - Le gouvernement manque à ses obligations envers les proches des Sept de Braeton - des preuves accablantes d'exécutions extrajudiciaires laissées sans suite* doit être publié ce jeudi 13 mars 2003 à Kingston, en Jamaïque.

Les membres de la délégation d'Amnesty International sont Piers Bannister et Olivia Streater. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)**